

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1321

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réduction de la durée du travail, modèle FTMH

Le secteur des machines est un secteur exposé. Depuis 1991 il a perdu, en moyenne, 10000 emplois par année. Les récentes décisions du groupe ABB n'inversent pas la tendance. Dès lors, présenter comme objet principal du renouvellement de la convention collective (CCT) une réduction substantielle de la durée du travail, moins dix pour-cent, peut passer pour une provocation. C'est au contraire du réalisme.

LA DISCUSSION THÉORIQUE a enfin quitté le ciel de l'abstraction. Une réduction forte de la durée du travail n'est plus une idée, c'est une proposition; plus un débat, une négociation. Quel plaisir d'entendre Christiane Brunner, présidente de la FTMH, défendre ces notions, encore nouvelles pour beaucoup, du compte de capital-temps, du congé long, qu'il soit congé parental, congé formation, retraite anticipée. Cette mise à l'épreuve d'idées neuves, on aurait pu l'attendre du secteur public; elle vient du syndicat d'un secteur exposé à la concurrence. Tant mieux! Si réussite il y a, elle sera d'autant plus probante.

Un nouveau modèle

Il y a dans la proposition de la FTMH, une rupture et une vista. Rupture avec les négociations d'un petit plus un peu partout, du saupoudrage des améliorations concrètes; un jour férié ici, une semaine de vacances là, un congé maternité amélioré. Rien de cela n'était et n'est négligeable, mais la veine exploitable s'épuisait. La réduction forte de la durée du travail couplée à l'annualisation du temps travaillé, à la limitation des heures supplémentaires, à l'ouverture d'un compte de capital-temps relancent la négociation paritaire, ouvrent de nouveaux espaces. C'est, sur le terrain, la recherche d'un nouveau modèle. Le patronat sait que ce problème se pose partout dans le monde industriel et qu'il peut aussi y trouver son compte. Il s'assiera à la table de négociations.

L'annualisation

À titre de compensation et pour séduire le patronat, la FTMH offre la flexibilité du travail, admettant et une extension du travail par équipes et l'annualisation du travail.

Le travail par équipes, dans le cadre

de l'actuelle loi du travail, est déjà largement utilisé. Notamment les 2 X 8. Le patronat verra, certainement, dans cette incitation de la FTMH, une invite à franchir une porte déjà ouverte. En revanche l'annualisation des heures, dans une fourchette de travail exigible par semaine pouvant aller de 25 à 50 heures, est une ouverture syndicale d'importance. Elle exigera même beaucoup de garde-fous pour éviter à l'intérieur du travail ordinaire une sorte de sous-travail sur appel. Il faudra notamment éviter que le capital-temps ne soit par ce biais vidé de sa substance, et qu'on réduise arbitrairement les heures de présence d'un travailleur quand son compte d'épargne temps lui donnerait droit à un congé contractuel.

Le capital-temps

(Capital ou épargne-temps? Les Français disent «épargne». Il faudrait tendre à une même terminologie).

La FTMH propose donc que l'on capitalise sur un compte les heures supplémentaires, plafonnées à 208. Cette marge de flexibilité signifie que l'on pourrait travailler 40 heures. (208: 52 = 4 + 36 = 40). Autrement dit la FTMH demande «simplement» l'abolition des heures supplémentaires actuelles et l'octroi, dans l'hypothèse du maintien de 40 heures hebdomadaires, d'un congé capitalisable de 5 semaines et demi par an.

L'essentiel, dans ce modèle, est la rupture entre la notion de congé (y compris la retraite anticipée) et celle de vacances. Le congé offre de nouveaux champs de liberté. Lui seul, par l'obligation de remplacer la personne absente, est créateur d'emplois, soit provisoires, soit définitifs si le travailleur choisit la retraite anticipée. Lui seul est compatible avec une formation ou un perfectionnement professionnel sérieux. Lui seul permet d'innover, par exemple sous la forme du congé paren-

tal. Le patronat peut aussi y trouver son compte, que ce soit au titre des avantages de la formation ou du renouvellement du personnel rendu possible par les retraites anticipées.

La FTMH assume un risque avec sa proposition. D'une part elle aura à affronter la résistance patronale, mais c'est le jeu prévisible. D'autre part les travailleurs tiennent souvent au paiement, en argent et non en temps, des heures supplémentaires. Enfin la notion de congé est perçue parfois comme désécurisante par opposition au confort des vacances. Il faudra donc que les dirigeants FTMH à la fois entraînent leurs troupes et convainquent leurs partenaires.

Au-delà des personnes concernées, le syndicat mérite un large soutien de l'opinion publique pour son audace novatrice.

ag

IMPRESSION

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Pierre Imhof (pi)

René Longet (rl)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet,

Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9